

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 76 / SANTE PUBLIQUE FRANCE/ 1 du 2 mai 2024 relative à l'organisation de la participation du public dans la mise en œuvre des missions de SANTE PUBLIQUE FRANCE

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu le courrier du 12 avril 2024 et le dossier annexé de Mme Caroline SEMAILLE, représentant SANTE PUBLIQUE FRANCE, sollicitant une mission de conseil et de suivi pour définir la gouvernance, les modalités et les conditions les plus adaptées à Santé publique France pour l'organisation de la participation du public dans la mise en œuvre de ses missions ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

M. Loïc BLONDIAUX, Mmes Sylvie BLUMENKRANTZ et Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP, sont désignés pour assurer une mission de conseil et de suivi pour définir la gouvernance, les modalités et les conditions les plus adaptées à Santé publique France pour l'organisation de la participation du public dans la mise en œuvre de ses missions.

Article 2

A l'issue de leur mission, M. Loïc BLONDIAUX, Mmes Sylvie BLUMENKRANTZ et Ilaria CASILLO produiront un rapport de bilan de leur mission.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2024

Le président
M. Papinutti